

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**

**Rapport de la direction,  
Rapport de l'auditeur indépendant et  
États financiers consolidés**

**31 août 2023**

## Rapport de la direction

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique MonAvenir relèvent de la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été dressés en conformité à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière, comme précise la note 1 (a).

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

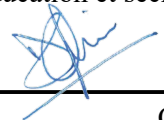
Le comité de vérification du conseil se réunit avec l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des rapports financiers ou le contrôle interne avant l'approbation par le conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



---

Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière



---

Chef des affaires

Le 29 novembre 2023

## Rapport de l'auditeur indépendant

### Aux conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire catholique MonAvenir

**Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.**  
1850 Bond, Unit / Unité A  
North Bay, ON, Canada P1B 4V6  
**T:** +1 705.494.9336  
**F:** +1 705.494.8783  
**www.bakertilly.ca**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique MonAvenir « le conseil », qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2023, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire catholique MonAvenir au 31 août 2023, ainsi que de ses résultats d'opérations consolidées et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 (a) des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

ACCOUNTING • TAX • ADVISORY

*Baker Tilly SNT LLP is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.*

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

*Baker Tilly SNT s.r.l. est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.*

## **Rapport de l'auditeur indépendant (suite)**

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

## **Rapport de l'auditeur indépendant (suite)**

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du conseil ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le conseil à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

## **Rapport de l'auditeur indépendant (suite)**

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)**

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Baker Tilly SNT s.r.l.*

North Bay, Ontario  
Le 29 novembre 2023

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,  
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

## **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

### **États financiers consolidés 31 août 2023**

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé de l'évolution de la dette nette	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5-41
Tableaux supplémentaires	42-46


# Conseil scolaire catholique MonAvenir

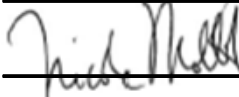
État consolidé de la situation financière

31 août 2023

	2023	2022 (redressé) (note 4)
	<u>                    </u>	<u>                    </u>
	\$	\$
<b>Actif financier</b>		
Liquidités	16 991 522	17 478 766
Comptes débiteurs (note 5)	37 663 837	41 655 790
Autres placements	-	1 129 220
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 6)	<u>99 761 305</u>	<u>116 748 842</u>
<b>Total de l'actif financier</b>	<u>154 416 664</u>	<u>177 012 618</u>
<b>Passif</b>		
Emprunts temporaires (note 7)	-	20 500 000
Comptes créditeurs et frais courus (note 8)	37 408 454	29 025 835
Revenus reportés (note 9)	11 140 870	13 671 129
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 10)	3 305 307	3 261 582
Prêts pour immobilisations (note 11)	79 917 875	86 858 818
Apports en capital reportés (note 12)	309 067 955	291 353 506
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 13)	<u>6 510 664</u>	<u>5 708 605</u>
<b>Total du passif</b>	<u>447 351 125</u>	<u>450 379 475</u>
<b>Dette nette</b>	(292 934 461)	(273 366 857)
<b>Actif non financier</b>		
Frais payés d'avance	216 320	247 038
Stocks de fournitures	348 750	1 417 053
Immobilisations corporelles (note 14)	<u>497 614 406</u>	<u>460 371 837</u>
<b>Excédent accumulé (note 15)</b>	<u>205 245 015</u>	<u>188 669 071</u>
<b>Engagements (note 21)</b>		
<b>Éventualités (note 22)</b>		

Au nom du conseil :

  
Présidente

  
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé**  
**Pour l'exercice terminé le 31 août 2023**

	<b>2023</b> <b>Budget</b> <b>(redressé et</b> <b>non audité)</b>	<b>2023</b> <b>Résultats</b>	<b>2022</b> <b>Résultats</b> <b>(redressé)</b> <b>(note 4)</b>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<b>Revenus</b>			
Subventions pour le besoin des élèves (note 16)	267 545 143	272 678 448	266 001 323
Subventions provinciales - immobilisations approuvées	-	19 116 229	20 437 116
Subventions provinciales - autres	2 974 996	6 260 451	9 379 407
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	1 211 260	2 643 585
Autres revenus - conseils scolaires	-	-	139 812
Autres droits de scolarité et revenus	3 476 337	7 635 410	4 756 953
Revenus de placements	400 000	840 361	373 596
Fonds générés par les écoles	5 711 900	4 958 035	2 842 050
Amortissement des apports en capital reportés	<u>15 688 905</u>	<u>16 193 117</u>	<u>15 392 324</u>
Total des revenus	<u>295 797 281</u>	<u>328 893 311</u>	<u>321 966 166</u>
<b>Dépenses</b>			
Instruction	201 180 079	202 977 993	204 746 932
Administration	7 943 055	8 685 805	7 858 070
Transport (note 17)	32 665 772	34 248 823	32 350 393
Frais installations pour les élèves	42 307 955	44 756 255	41 547 799
Activités financées par les écoles	5 607 745	5 023 210	2 789 203
Autres	<u>7 186 451</u>	<u>16 625 281</u>	<u>17 776 645</u>
Total des dépenses (note 18)	<u>296 891 057</u>	<u>312 317 367</u>	<u>307 069 042</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b> <b>(dépenses sur les revenus)</b>	<b>(1 093 776)</b>	<b>16 575 944</b>	<b>14 897 124</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice,</b> <b>déjà établi</b>	<b>188 669 071</b>	<b>188 669 071</b>	<b>176 749 307</b>
Modifications liées à l'adoption des nouvelles normes comptables (note 4)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(2 977 360)</u>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b><u>187 575 295</u></b>	<b><u>205 245 015</u></b>	<b><u>188 669 071</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice terminé le 31 août 2023**

	2023	2022 (redressé) (note 4)
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	16 575 944	14 897 124
<b>Flux de trésorerie provenant de</b>		
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Diminution (augmentation) des stocks de fournitures	1 068 303	(876 845)
Amortissement d'immobilisations corporelles	16 586 449	15 789 813
Amortissement des apports en capital reportés	(16 193 117)	(15 392 324)
Diminution de dépôts à terme	1 129 220	2 132 515
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	3 991 953	(8 538 526)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et frais courus	4 330 727	(367 777)
(Diminution) augmentation des revenus reportés - fonctionnement	(2 475 974)	1 541 070
Augmentation des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	43 725	152 911
Diminution des frais payés d'avance	<u>30 718</u>	<u>128 726</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>25 087 948</u>	<u>9 466 687</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(48 975 067)</u>	<u>(38 677 669)</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(48 975 067)</u>	<u>(38 677 669)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	16 987 537	(14 426 178)
(Diminution) augmentation des emprunts temporaires	(20 500 000)	20 500 000
Remboursement de prêts pour immobilisations	(6 940 943)	(6 621 754)
Diminution des revenus reportés - immobilisations	(54 285)	(1 557 981)
Ajouts aux apports en capital reportés	<u>33 907 566</u>	<u>20 095 397</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>23 399 875</u>	<u>17 989 484</u>
<b>Diminution des liquidités</b>	(487 244)	(11 221 498)
<b>Liquidités au début de l'exercice</b>	<u>17 478 766</u>	<u>28 700 264</u>
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<u>16 991 522</u>	<u>17 478 766</u>
	2023	2022
	\$	\$
Information supplémentaire, éléments sans effet sur la trésorerie :		
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes créditeurs et frais courus	13 493 281	9 441 389

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Conseil scolaire catholique MonAvenir

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	<b>2023</b> <b>Budget</b> <b>(redressé et</b> <b>non audité)</b> <b>\$</b>	<b>2023</b> <b>Résultats</b> <b>\$</b>	<b>2022</b> <b>Résultats</b> <b>(redressé)</b> <b>(note 4)</b> <b>\$</b>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b> <b>(dépenses sur les revenus)</b>	<b><u>(1 093 776)</u></b>	<b><u>16 575 944</u></b>	<b><u>14 897 124</u></b>
<b>Activités de continuité portant sur les</b> <b>immobilisations corporelles</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(31 844 919)</b>	<b>(53 026 959)</b>	<b>(40 540 327)</b>
Amortissement d'immobilisations corporelles	<b>16 094 674</b>	<b>16 586 449</b>	<b>15 789 813</b>
Modifications apportées aux estimations des immobilisations corporelles	<b><u>-</u></b>	<b><u>(802 059)</u></b>	<b><u>-</u></b>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<b><u>(15 750 245)</u></b>	<b><u>(37 242 569)</u></b>	<b><u>(24 750 514)</u></b>
<b>Actif non financier - autre</b>			
Acquisition de stocks de fournitures	<b>-</b>	<b>(1 411 447)</b>	<b>(3 553 716)</b>
Acquisition de frais payés d'avance	<b>-</b>	<b>(216 320)</b>	<b>(247 038)</b>
Consommation de stocks de fournitures	<b>-</b>	<b>2 479 750</b>	<b>2 676 871</b>
Utilisation de frais payés d'avance	<b><u>-</u></b>	<b><u>247 038</u></b>	<b><u>375 764</u></b>
Total des activités liées à l'actif non financier	<b><u>-</u></b>	<b><u>1 099 021</u></b>	<b><u>(748 119)</u></b>
<b>Augmentation de la dette nette</b>	<b>(16 844 021)</b>	<b>(19 567 604)</b>	<b>(10 601 509)</b>
<b>Dette nette au début de l'exercice, déjà établie</b>	<b>(273 366 857)</b>	<b>(273 366 857)</b>	<b>(257 056 743)</b>
Modifications liées à l'adoption des nouvelles normes comptables (note 4)	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>(5 708 605)</u></b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b><u>(290 210 878)</u></b>	<b><u>(292 934 461)</u></b>	<b><u>(273 366 857)</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

### **31 août 2023**

#### **1. Principales méthodes comptables**

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément à la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

##### **(a) Référentiel comptable**

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, le conseil constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

Les méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- Les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public canadien ;

# Conseil scolaire catholique MonAvenir

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

### 31 août 2023

#### 1. Principales méthodes comptables (suite)

##### (a) Référentiel comptable (suite)

- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public canadien ; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

##### (b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les entités qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au conseil et qui relèvent de l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes entités qui existent au niveau scolaire et qui relèvent de l'autorité du conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Le conseil participe également dans divers consortiums pour la prestation de services de transport scolaire et de traitement informatique. Le conseil comptabilise ses participations en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

Entités et fonds consolidés :

- Garderie Porte-Soleil (École élémentaire catholique Sacré-Coeur, Georgetown)
- Garderie Centre copains-copines (École élémentaire catholique Saint-Philippe)
- Garderie Mon Petit Jardin (École élémentaire catholique Saint-Jean-de-Lalande)
- Garderie Les coccinelles zélées (École élémentaire catholique Immaculée-Conception)
- Garderie Les coccinelles zélées (École élémentaire catholique Saint-François-d'Assise)
- Fonds générés par les écoles faisant partie du Conseil scolaire

# **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

### **31 août 2023**

#### **1. Principales méthodes comptables (suite)**

##### **(b) Périmètre comptable (suite)**

Entités proportionnellement consolidées :

Service de transport Francobus  
Service de transport de Wellington - Dufferin Student Transportation Services  
Student Transportation Services of Brant Haldimand Norfolk  
Student Transportation Services of Central Ontario

Les opérations et les soldes entre le conseil et ces entités et fonds sont éliminés.

##### **(c) Fonds en fiducie**

Les fonds en fiducie et les activités connexes administrées par le conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le conseil.

##### **(d) Méthode de comptabilité**

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables, et les dépenses équivalentes au coût des biens et services consommés durant la période, qu'un paiement ait été effectué ou non et que des factures aient été reçues ou non.

##### **(e) Instruments financiers**

Les instruments financiers sont classifiés à la juste valeur ou au coût amorti. Les instruments financiers classifiés au coût amorti sont les liquidités, les comptes débiteurs, les emprunts temporaires, les comptes créditeurs et frais courus et les prêts pour immobilisations. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par après sont comptabilisés au coût amorti déterminé en utilisant le taux d'intérêt effectif, moins une provision pour dépréciation. Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument financier.

##### **(f) Liquidités**

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

# **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

### **31 août 2023**

#### **1. Principales méthodes comptables (suite)**

##### **(g) Actif non financier**

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter des dettes existantes et sont détenus à des fins de prestations de services. Ils ont une durée de vie utile dépassant un an et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des opérations.

##### **(i) Frais payés d'avance**

Les frais payés d'avance représentent les montants versés au titre d'un bien ou d'un service qui n'a pas été reçu. La charge est comptabilisée au moment où le bien est reçu ou que le service est rendu.

##### **(ii) Stocks de fournitures**

Les stocks de fournitures détenus pour consommation sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

##### **(iii) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction, son amélioration, les intérêts liés à son financement durant sa construction ainsi que le coût des activités des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations exigées par la loi ou le contrat. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**(g) Actif non financier (suite)**

**(iii) Immobilisations corporelles (suite)**

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Améliorations apportées aux terrains	15 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Équipement, matériel et logiciel informatique	3 à 15 ans
Mobilier	10 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme étant des « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

**(h) Revenus des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires**

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires reçues des municipalités sont comptabilisés dans le cadre des subventions pour le besoin des élèves, sous la rubrique des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires.



# Conseil scolaire catholique MonAvenir

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

### 31 août 2023

#### 1. Principales méthodes comptables (suite)

##### (i) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenu pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

##### (j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le conseil offre des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminés à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Dans le cadre des conventions collectives de travail ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient de façon centrale et ont ratifié les pourparlers centraux avec les associations de directeurs d'école et de directeurs adjoints, les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des enseignantes-enseignants de écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints.

Présentement, les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil ne gère plus les avantages sociaux pour les soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires. Les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP).

Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

# Conseil scolaire catholique MonAvenir

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

### 31 août 2023

#### 1. Principales méthodes comptables (suite)

##### (j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Le conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestation déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation.

Tous les gains ou pertes actuariels attribuables aux changements dus aux hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

##### (k) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation ;

# Conseil scolaire catholique MonAvenir

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

### 31 août 2023

#### 1. Principales méthodes comptables (suite)

##### (k) Apports en capital reportés (suite)

- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation ; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers prélevés aux fins scolaires qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

##### (l) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

##### (m) Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, les revenus de placements réalisés sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, sont ajoutés aux soldes de revenus reportés correspondants.

##### (n) Prêts pour immobilisations

Les prêts pour immobilisations sont comptabilisés nets des soldes des fonds d'amortissement connexes.

# **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

### **31 août 2023**

#### **1. Principales méthodes comptables (suite)**

##### **(o) Montants budgétés**

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les administrateurs sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les administrateurs est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés présentés ont été ajustés pour refléter les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour préparer les états financiers consolidés. Les montants budgétés ne sont pas audités.

##### **(p) Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1(a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un degré important d'estimation incluent les montants comptabilisés pour les estimations des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, des durées de vie utiles des immobilisations corporelles et l'amortissement lié, des frais courus, des prestations de retraites et autres avantages sociaux futurs des employés, des apports en capital reportés et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisation. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Il existe une incertitude en matière de mesure touchant l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 6 510 664 \$ (2022 - 5 708 605 \$). Ces estimations sont assujetties à des incertitudes en raison de plusieurs facteurs, notamment, sans s'y limiter, de l'information incomplète sur l'étendue des substances désignées utilisées, les dates de règlement non déterminées, l'affectation des coûts entre les activités requises et discrétionnaires et/ou la proximité d'autres règlements futurs d'obligations.

# **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

### **31 août 2023**

## **2. Modifications comptables futures**

Les normes et les modifications comptables suivantes ne sont pas en vigueur pour l'exercice terminé le 31 août 2023 et n'ont pas été appliqués dans la préparation des états financiers consolidés. Le conseil évalue présentement l'incidence de ces modifications comptables sur ses états financiers consolidés futurs.

### **SP 3400 Revenus**

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus, en établissant une distinction spécifique entre les opérations qui comportent l'obligation de prestation (c'est-à-dire que le payeur attend un bien ou un service de l'entité du secteur public), appelées opérations d'échange, et les opérations qui ne comportent pas d'obligation de prestation, appelées opérations sans échange. Le présent chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Une application anticipée est permise.

### **NOSP-8 Éléments incorporels achetés**

Cette note fournit des indications sur la comptabilisation et la présentation des éléments d'actif incorporels achetés qui sont acquis dans le cadre d'opérations d'échange dans des conditions de concurrence normale entre des parties compétentes et consentantes qui ne sont pas contraintes d'agir. La présente note s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Une application anticipée est permise.

### **SP 3160 Partenariats public-privé**

Ce chapitre fournit des indications spécifiques sur la comptabilisation et l'information financière relatives aux partenariats public-privé entre des entités du secteur public et du secteur privé, lorsque l'entité du secteur public se procure des infrastructures en faisant appel à un partenaire du secteur privé. Le présent chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

## **3. Changement des méthodes comptables**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le conseil a adopté les normes suivantes : SP 1201 *Présentation des états financiers*, SP 2601 *Conversion des devises*, SP 3041 *Placements de portefeuille* et SP 3450 *Instruments financiers* simultanément de façon prospective. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture.

Le chapitre SP 1201 *Présentation des états financiers* remplace SP 1200 *Présentation des états financiers*. Cette norme porte établissement des principes et normes de déclaration générale pour la divulgation de l'information dans les états financiers du conseil. La norme introduit l'état des gains et pertes de réévaluation, séparément de l'état des résultats.

# Conseil scolaire catholique MonAvenir

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

### 31 août 2023

#### 3. Changement des méthodes comptables (suite)

Le chapitre SP 2601 *Conversion de devises* remplace SP 2600 *Conversion de devises*. Les actifs et passifs financiers en devises étrangères et les postes non monétaires établis en devises étrangères déclarés à la juste valeur doivent être ajustés pour rendre compte du taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et pertes non réalisés découlant de l'évolution des devises étrangères sont présentés dans l'état des gains et perte de réévaluation.

Le chapitre SP 3041 *Placements de portefeuille* remplace SP 3040 *Placements de portefeuille*. Cette norme offre des directives révisées sur la comptabilisation ainsi que sur la présentation et la divulgation des placements de portefeuille pour respecter le chapitre SP 3450 *Instruments financiers*. La distinction entre les placements temporaires et de portefeuille a été supprimée dans la nouvelle norme et, à son adoption, le chapitre SP 3030 *Placements temporaires* ne s'applique plus.

Le chapitre SP 3450 *Instruments financiers* établit les exigences de comptabilité et de divulgation pour tous les types d'instruments financiers, y compris les dérivés. En vertu de la norme, il faut mesurer à la juste valeur les placements dérivés et placements de portefeuille en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. Tous les autres instruments financiers seront généralement évalués au coût ou au coût amorti. Les gains et pertes non réalisés découlant de l'évolution de la juste valeur seront présentés dans l'énoncé des gains et pertes de réévaluation.

#### 4. Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le conseil a adopté SP 3280 *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)* de façon rétroactive modifiée avec retraitement pour la période antérieure.

Le chapitre SP 3280 *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)* établit des exigences de comptabilité et de divulgation pour les obligations juridiques associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par un gouvernement ou une organisation gouvernementale. Un passif au titre de l'obligation de mise hors service peut s'appliquer aux immobilisations corporelles qui font ou qui ne font pas encore l'objet d'un usage productif.

Dans le passé, le conseil déclarait ses obligations concernant le retrait d'immobilisations corporelles dans la période où l'actif était directement retiré à titre de dépense. La nouvelle norme exige la reconnaissance d'un passif pour les obligations juridiques qui existent suite à l'acquisition, la construction ou l'aménagement d'une immobilisation corporelle ou résultant de l'utilisation normale de l'actif, lorsque l'actif est comptabilisé.

# **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

### **31 août 2023**

#### **4. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)**

Cette obligation justifie la comptabilisation d'un passif et peut découler des mesures de législation, de réglementation, d'un accord, d'un contrat existant ou être fondée sur une promesse ou une entente de performance. L'estimation du passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'actif. Les coûts comprennent l'exploitation, l'entretien et la surveillance après la mise hors service de l'immobilisation corporelle (le cas échéant). Lors de la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, les coûts de mise hors service estimés sont capitalisés dans la valeur comptable des actifs associés et amortis sur la durée estimative de l'actif. L'amortissement des coûts de mise hors service de l'actif suit la même méthode d'amortissement que l'immobilisation corporelle associée.

Une partie importante des obligations de mise hors service des immobilisations découle du retrait et de l'aliénation de substances désignées, telle que l'amiante des bâtiments du conseil. Le conseil déclare les passifs liés aux obligations juridiques, lorsqu'il est obligé d'engager des coûts pour la mise hors service d'une immobilisation corporelle.

Les efforts continus du conseil pour évaluer dans quelle mesure les substances contrôlées existent dans les actifs du conseil, et les nouvelles informations obtenues par l'entretien régulier et la réparation des actifs du conseil peuvent entraîner des obligations supplémentaires de mise hors service grâce à de meilleures informations sur la nature et l'étendue de la substance qui existe ou en raison des changements dans le coût estimatif pour remplir l'obligation. Les révisions des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont également influencées par les activités menées pour régler la totalité ou une partie de l'obligation, ou pour toute modification de l'obligation juridique. Les révisions du coût estimé de l'obligation se traduiront par une augmentation de la valeur comptable des actifs associés qui sont en cours d'utilisation productive et amortie en tant qu'éléments de l'actif sur une base continue.

Afin d'estimer le passif pour les bâtiments similaires qui ne disposent pas d'informations sur l'amiante et d'autres substances désignées, le conseil utilise des bâtiments avec des évaluations sur l'étendue et la nature des substances désignées dans le bâtiment pour mesurer le passif et ces bâtiments et ces informations sont extrapolés à un groupe d'actifs similaires qui ne dispose pas de rapports sur les substances désignées. À mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles sur des actifs spécifiques, le passif est révisé pour être spécifique à l'actif. Dans d'autres situations, lorsque le bâtiment ne fait pas partie d'un grand portefeuille, d'autres techniques sont utilisées, telles que l'utilisation des données industrielles, d'experts ou la base de l'estimation sur un actif spécifique similaire (le cas échéant).

Suite à l'application de cette norme comptable, une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de 6 510 664 \$ (2022 – 5 708 605 \$) a été comptabilisée en tant que passif dans l'état consolidé de la situation financière.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**4. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)**

Ces obligations représentent les coûts estimés de mise hors service des bâtiments appartenant au conseil. Le conseil a redressé la période précédente selon une approche simplifiée, en utilisant les informations pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 comme approximation de l'information du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.

L'adoption du chapitre SP 3280 *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* a été appliquée à la période comparative comme suit :

	<b>2022</b>		
	<u>Tels que déjà établis</u>	<u>Ajustements</u>	<u>Tel que redressé</u>
	\$	\$	\$
<b>État consolidé de la situation financière</b>			
Immobilisations corporelles	457 810 965	2 560 872	460 371 837
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	5 708 605	5 708 605
Excédent accumulé	191 816 804	(3 147 733)	188 669 071
<b>État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé</b>			
Frais installations pour les élèves	41 377 426	170 373	41 547 799
Modifications liées à l'adoption des nouvelles normes comptables	-	2 977 360	2 977 360
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	191 816 804	(3 147 733)	188 669 071
<b>État consolidé des flux de trésorerie</b>			
Excédent des dépenses sur les revenus	15 067 497	(170 373)	14 897 124
Amortissement d'immobilisations corporelles	15 619 440	170 373	15 789 813
<b>État consolidé de l'évolution de la dette nette</b>			
Excédent des dépenses sur les revenus	15 067 497	(170 373)	14 897 124
Amortissement d'immobilisations corporelles	15 619 440	170 373	15 789 813
Modifications liées à l'adoption des nouvelles normes comptables	-	5 708 605	5 708 605
Dette nette à la fin de l'exercice	(267 658 252)	(5 708 605)	(273 366 857)



**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**4. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)**

	<b>2022</b>		
	<u>Tels que déjà établis</u>	<u>Ajustements</u>	<u>Tel que redressé</u>
	\$	\$	\$
<b>Note 15 - Excédent accumulé</b>			
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	3 147 733	3 147 733
Excédent accumulé	191 816 804	(3 147 733)	188 669 071
<b>Note 18 - Dépenses par articles</b>			
Amortissement des immobilisations corporelles - OMHSI	-	170 373	170 373
Dépenses par articles total	306 898 669	170 373	307 069 042

**5. Comptes débiteurs**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Municipalités	5 763 635	5 558 706
Autres conseils scolaires	342 480	-
Gouvernement de l'Ontario - net (a)	23 390 011	29 195 273
Gouvernement du Canada	1 793 444	2 533 111
Autres	<u>6 374 267</u>	<u>4 368 700</u>
	<u>37 663 837</u>	<u>41 655 790</u>

- (a) Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subvention différés inclus dans le solde net à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2023 est 16 169 240 \$ (2022 - 21 003 307 \$).

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**6. Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées**

La province de l'Ontario « la province » a remplacé le financement variable des immobilisations corporelles par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations corporelles au 31 août 2010 corroborés par ses programmes d'immobilisations corporelles existants. Le conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations corporelles existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations corporelles qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2023, le conseil a un compte débiteur envers la province de 99 761 305 \$ (2022 - 116 748 842 \$) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

**7. Emprunts temporaires**

Au 31 août 2023, quatre lettres de crédit (cinq en 2022) émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 554 136 \$ (2022 - 570 637 \$).

Le conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$ (2022 - 7 220 000 \$) donnant un montant disponible 14 445 864 \$ (2022 - 6 649 363 \$) suite aux lettres de crédit. La marge porte intérêt au taux préférentiel moins 0,50 %. Au 31 août 2023, le taux préférentiel était de 7,2 % (2022 - 4,70 %).

**8. Comptes créditeurs et frais courus**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Autres conseils scolaires	-	711 112
Comptes créditeurs et frais courus	<b>36 570 342</b>	27 363 501
Intérêts courus	<b>838 112</b>	951 222
	<b><u>37 408 454</u></b>	<b><u>29 025 835</u></b>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**9. Revenus reportés**

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Au 31 août 2023, les revenus mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2022</u> \$	<u>Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements</u> \$	<u>Revenus constatés pour l'exercice</u> \$	<u>Transferts aux apports en capital reportés</u> \$	<u>Solde au 31 août 2023</u> \$
<b>Installations destinées aux élèves</b>	3 078 974	15 319 876	(10 722 418)	(4 632 613)	3 043 819
<b>Produits de disposition d'immobilisations corporelles</b>	2 585 129	-	-	(19 130)	2 565 999
<b>Éducation de l'enfance en difficulté</b>	2 675 368	27 957 456	(27 910 097)	-	2 722 727
<b>Autres</b>	<u>5 331 658</u>	<u>7 158 193</u>	<u>(9 670 289)</u>	<u>(11 237)</u>	<u>2 808 325</u>
<b>Total des revenus reportés</b>	<u>13 671 129</u>	<u>50 435 525</u>	<u>(48 302 804)</u>	<u>(4 662 980)</u>	<u>11 140 870</u>
	<u>Solde au 31 août 2021</u> \$	<u>Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements</u> \$	<u>Revenus constatés pour l'exercice</u> \$	<u>Transferts aux apports en capital reportés</u> \$	<u>Solde au 31 août 2022</u> \$
Installations destinées aux élèves	4 536 192	14 355 413	(9 128 812)	(6 683 819)	3 078 974
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	2 771 883	-	-	(186 754)	2 585 129
Éducation de l'enfance en difficulté	2 455 823	27 893 587	(27 674 042)	-	2 675 368
Autres	<u>3 924 142</u>	<u>14 105 927</u>	<u>(12 698 411)</u>	<u>-</u>	<u>5 331 658</u>
<b>Total des revenus reportés</b>	<u>13 688 040</u>	<u>56 354 927</u>	<u>(49 501 265)</u>	<u>(6 870 573)</u>	<u>13 671 129</u>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés**

**Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées**

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	209 854	638 089	261 387	911 446
Coût des prestations constituées pour l'exercice	191 802	-	209 854	-
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	-	26 254	-	8 794
Gain actuariel net	-	(10 966)	-	(58 210)
Prestations versées	<u>(209 854)</u>	<u>(170 729)</u>	<u>(261 387)</u>	<u>(223 941)</u>
Solde à la fin	<u>191 802</u>	<u>482 648</u>	<u>209 854</u>	<u>638 089</u>

**Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés**

	<u>2023</u>			<u>2022</u>
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août 2023	<u>191 802</u>	<u>482 648</u>	<u>2 630 857</u>	<u>3 305 307</u>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)**

	<u>2022</u>			
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août 2022	<u>209 854</u>	<u>638 089</u>	<u>2 413 639</u>	<u>3 261 582</u>

**Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés (à l'exclusion des cotisations de retraite du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après)**

	<u>2023</u>			
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$	\$
Coût des prestations constituées pour l'exercice	191 802	-	935 407	1 127 209
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	-	26 254	-	26 254
Gain actuariel net	-	<u>(10 966)</u>	-	<u>(10 966)</u>
	<u>191 802</u>	<u>15 288</u>	<u>935 407</u>	<u>1 142 497</u>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)**

	<u>Prestations de congé de maladie</u> \$	<u>Gratifications de retraite</u> \$	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u> \$	<u>2022 Total avantages sociaux futurs des employés</u> \$
Coût des prestations constituées pour l'exercice	209 854	-	1 026 443	1 236 297
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	-	8 794	-	8 794
Gain actuariel net	-	(58 210)	-	(58 210)
	<u>209 854</u>	<u>(49 416)</u>	<u>1 026 443</u>	<u>1 186 881</u>

**Gratifications de retraite - évaluation et hypothèses actuarielles**

Le conseil s'est engagé à payer des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le conseil s'est engagé à ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2023 reposent sur les valeurs actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2023. Ces évaluateurs prennent en compte les hypothèses économiques et constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	<u>2023</u> %	<u>2022</u> %
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées :		
Gratifications de retraite	<b>5,70</b>	4,75
Indemnité accident travail	<b>4,40</b>	3,90

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)**

**Prestations de congé de maladie - évaluation et hypothèses actuarielles**

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé en maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2023, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2023.

**Prestations de retraite**

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits allant jusqu'à 2,6 % des gains. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, les taux de cotisations des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre jusqu'à 14,6 % des gains. Les cotisations au régime du conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2023, le conseil a cotisé un montant de 4 073 951 \$ (2022 - 3 159 876 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**11. Prêts pour immobilisations**

Les prêts pour immobilisations sous forme de débetures dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. - Débenture, émise le 1 <sup>er</sup> juillet 2005, remboursable jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2024 par versements mensuels de 54 597 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 5,86 %	<b>533 520</b>	1 138 694
Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. - Débenture, émise le 1 <sup>er</sup> juillet 2005, remboursable jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2024 par versements mensuels de 10 765 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 4,81 %	<b>105 332</b>	226 356
Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. - Débenture, émise le 1 <sup>er</sup> juillet 2005, remboursable jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2026 par versements mensuels de 196 325 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 5,88 %	<b>6 147 409</b>	8 084 945
Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. - Débenture, émise le 1 <sup>er</sup> juillet 2005, remboursable jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2026 par versements mensuels de 24 088 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 4,91 %	<b>763 600</b>	1 009 057
Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. - Débenture, émise le 1 <sup>er</sup> juillet 2005, remboursable jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2028 par versements mensuels de 49 534 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 5,01 %	<b>2 549 809</b>	3 005 538
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 15 novembre 2006, remboursable jusqu'au 17 novembre 2031 par versements semestriels de 168 067 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,56 %	<b>2 346 720</b>	2 568 240



**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**11. Prêts pour immobilisations (suite)**

	<u>2023</u> \$	<u>2022</u> \$
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 3 mars 2008, remboursable jusqu'au 3 mars 2033 par versements semestriels de 187 996 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,90 %	<b>2 897 637</b>	3 123 318
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 13 mars 2009, remboursable jusqu'au 13 mars 2034 par versements semestriels de 82 482 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,06 %	<b>1 361 772</b>	1 454 276
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 14 avril 2010, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements semestriels de 130 303 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,23 %	<b>2 288 145</b>	2 423 693
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 11 mars 2011, remboursable jusqu'au 11 mars 2036 par versements semestriels de 372 730 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,83 %	<b>7 062 349</b>	7 452 294
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 25 novembre 2011, remboursable jusqu'au 15 novembre 2036 par versements semestriels de 136 459 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,97 %	<b>2 830 974</b>	2 986 847
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 9 mars 2012, remboursable jusqu'au 9 mars 2037 par versements semestriels de 409 751 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,56 %	<b>8 866 522</b>	9 355 060
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 20 mars 2013, remboursable jusqu'au 19 mars 2038 par versements semestriels de 191 784 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,80 %	<b>4 320 504</b>	4 533 839

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**11. Prêts pour immobilisations (suite)**

	<u>2023</u> \$	<u>2022</u> \$
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 12 mars 2014, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 663 607 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,00 %	<b>15 442 914</b>	16 131 218
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 11 mars 2015, remboursable jusqu'au 9 mars 2040 par versements semestriels de 634 379 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 2,99 %	<b>16 667 820</b>	17 420 765
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 16 mars 2016, remboursable jusqu'au 15 mars 2041 par versements semestriels de 16 187 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,24 %	<b>435 772</b>	453 585
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 14 mars 2017, remboursable jusqu'au 14 mars 2042 par versements semestriels de 194 819 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,59 %	<u><b>5 297 076</b></u>	<u>5 491 093</u>
	<u><b>79 917 875</b></u>	<u>86 858 818</u>

Le remboursement des prêts pour immobilisations, dont le solde s'élève à 102 899 643 \$, soit 79 917 875 \$ de capital et 22 981 768 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices :

	<u>Capital</u> \$	<u>Paiements d'intérêts</u> \$	<u>Total</u> \$
2023-2024	7 145 817	3 109 949	10 255 766
2024-2025	6 816 140	2 786 400	9 602 540
2025-2026	6 705 838	2 465 404	9 171 242
2026-2027	4 738 271	2 230 931	6 969 202
2027-2028	4 834 798	2 035 636	6 870 434
Par la suite	<u>49 677 011</u>	<u>10 353 448</u>	<u>60 030 459</u>
Prêts pour immobilisations	<u><u>79 917 875</u></u>	<u><u>22 981 768</u></u>	<u><u>102 899 643</u></u>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**12. Apports en capital reportés**

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations corporelles en question.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	<b>291 353 506</b>	286 650 433
Ajouts aux apports en capital reportés	<b>29 244 586</b>	13 224 824
Transferts des revenus reportés	<b><u>4 662 980</u></b>	<u>6 870 573</u>
	<b>325 261 072</b>	306 745 830
Moins : Revenus constatés pour l'exercice	<b><u>(16 193 117)</u></b>	<u>(15 392 324)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<b><u>309 067 955</u></b>	<u>291 353 506</u>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**13. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Le conseil a comptabilisé les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la date de mise en œuvre du 1er septembre 2022 sur une base rétroactive modifiée avec retraitement simplifié des montants de l'année précédente.

Au 31 août 2023, la totalité des passifs pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont déclarés au coût courant en dollars historiques sans actualisation.

Voici un rapprochement de la charge comptable globale du passif au début et à la fin de l'exercice :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Passif pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice</b>	<b>5 708 605</b>	-
Ajustement d'ouverture	-	5 708 605
Passifs engagés au cours de l'exercice	-	-
Augmentation du passif rendant compte de l'évolution de l'estimation des passifs (i)	<b>802 059</b>	-
Passifs réglés au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Passif pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice</b>	<b><u>6 510 664</u></b>	<b><u>5 708 605</u></b>

- (i) En raison des récents niveaux élevés d'inflation et des soldes de passif basés sur les estimations de coût antérieures, le conseil a procédé à une augmentation de l'ajustement de l'inflation dans les estimations de 14,05 % au 31 mars 2023, conformément à la fin de l'exercice financier du gouvernement provincial, afin de refléter les coûts à cette date. Ce taux représente l'augmentation en pourcentage de l'indice des prix de la construction (IPC) du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022. Ce taux est utilisé pour mettre à jour les hypothèses de coûts dans les modèles d'établissement des coûts afin de refléter les coûts au 31 mars 2023.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**14. Immobilisations corporelles**

	<b>Coûts</b>						
	<u>Solde au 31 août 2022</u>	<u>Ajustement pour SP 3280</u>	<u>Solde d'ouverture redressé</u>	<u>Ajouts et transferts</u>	<u>(Aliénations)</u>	<u>Réévaluation note 13</u>	<u>Solde au 31 août 2023</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrain	159 655 173	-	159 655 173	19 116 230	-	-	178 771 403
Améliorations apportées aux terrains	2 628 679	-	2 628 679	-	-	-	2 628 679
Bâtiments	413 045 344	-	413 045 344	23 502 417	-	-	436 547 761
Bâtiments - OMHSI	4 756 888	-	4 756 888	-	-	668 343	5 425 231
Améliorations locatives	8 881 175	-	8 881 175	442 355	-	-	9 323 530
Améliorations locatives - OMHSI	951 717	-	951 717	-	-	133 716	1 085 433
Structures mobiles	9 120 606	-	9 120 606	-	-	-	9 120 606
Équipements, matériel et logiciel informatique	19 341 006	-	19 341 006	1 547 536	(2 866 055)	-	18 022 487
Mobilier	4 842 039	-	4 842 039	137 922	(8 173)	-	4 971 788
Construction en cours (note a)	<u>14 964 935</u>	<u>-</u>	<u>14 964 935</u>	<u>8 280 499</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>23 245 434</u>
Total	<u>638 187 562</u>	<u>-</u>	<u>638 187 562</u>	<u>53 026 959</u>	<u>(2 874 228)</u>	<u>802 059</u>	<u>689 142 352</u>
	<b>Amortissement cumulé</b>						
	<u>Solde au 31 août 2022</u>	<u>Ajustement pour SP 3280</u>	<u>Solde d'ouverture redressé</u>	<u>Amortissement</u>	<u>(Aliénations)</u>	<u>Réévaluation note 13</u>	<u>Solde au 31 août 2023</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrain	-	-	-	-	-	-	-
Améliorations apportées aux terrains	272 169	-	272 169	169 194	-	-	441 363
Bâtiments	154 573 859	-	154 573 859	12 007 986	-	-	166 581 845
Bâtiments - OMHSI	2 552 910	-	2 552 910	142 715	-	-	2 695 625
Améliorations locatives	2 720 016	-	2 720 016	397 780	-	-	3 117 796
Améliorations locatives - OMHSI	594 823	-	594 823	27 658	-	-	622 481
Structures mobiles	4 027 431	-	4 027 431	456 615	-	-	4 484 046
Équipements, matériel et logiciel informatique	10 568 661	-	10 568 661	3 044 907	(2 866 055)	-	10 747 513
Mobilier	2 505 856	-	2 505 856	339 594	(8 173)	-	2 837 277
Construction en cours (note a)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Total	<u>177 815 725</u>	<u>-</u>	<u>177 815 725</u>	<u>16 586 449</u>	<u>(2 874 228)</u>	<u>-</u>	<u>191 527 946</u>

**a) Immobilisations en cours de construction**

Les immobilisations en cours de construction d'une valeur de 23 245 434 \$ n'ont pas été amorties. L'amortissement de ces immobilisations commencera lorsque le bien sera mis en service.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**14. Immobilisations corporelles (suite)**

	<b>Coûts</b>						
	<u>Solde au 31 août 2021</u>	<u>Ajustement pour SP 3280</u>	<u>Solde d'ouverture redressé</u>	<u>Ajouts et transferts</u>	<u>(Aliénations)</u>	<u>Réévaluation note 13</u>	<u>Solde au 31 août 2022</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrain	139 218 057	-	139 218 057	20 437 116	-	-	159 655 173
Améliorations apportées aux terrains	738 737	-	738 737	1 889 942	-	-	2 628 679
Bâtiments	398 886 905	-	398 886 905	14 158 439	-	-	413 045 344
Bâtiments - OMHSI	-	4 756 888	4 756 888	-	-	-	4 756 888
Améliorations locatives	8 775 998	-	8 775 998	105 177	-	-	8 881 175
Améliorations locatives - OMHSI	-	951 717	951 717	-	-	-	951 717
Structures mobiles	9 469 806	-	9 469 806	-	(349 200)	-	9 120 606
Équipements, matériel et logiciel informatique	20 589 171	-	20 589 171	1 819 580	(3 067 745)	-	19 341 006
Mobilier	4 581 852	-	4 581 852	319 574	(59 387)	-	4 842 039
Construction en cours (note a)	13 154 436	-	13 154 436	1 810 499	-	-	14 964 935
<b>Total</b>	<b>595 414 962</b>	<b>5 708 605</b>	<b>601 123 567</b>	<b>40 540 327</b>	<b>(3 476 332)</b>	<b>-</b>	<b>638 187 562</b>

	<b>Amortissement cumulé</b>						
	<u>Solde au 31 août 2021</u>	<u>Ajustement pour SP 3280</u>	<u>Solde d'ouverture redressé</u>	<u>Amortissement</u>	<u>(Aliénations)</u>	<u>Réévaluation note 13</u>	<u>Solde au 31 août 2022</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrain	-	-	-	-	-	-	-
Améliorations apportées aux terrains	130 328	-	130 328	141 841	-	-	272 169
Bâtiments	143 457 038	-	143 457 038	11 116 821	-	-	154 573 859
Bâtiments - OMHSI	-	2 410 195	2 410 195	142 715	-	-	2 552 910
Améliorations locatives	2 336 160	-	2 336 160	383 856	-	-	2 720 016
Améliorations locatives - OMHSI	-	567 165	567 165	27 658	-	-	594 823
Structures mobiles	3 920 016	-	3 920 016	456 615	(349 200)	-	4 027 431
Équipements, matériel et logiciel informatique	10 433 227	-	10 433 227	3 203 179	(3 067 745)	-	10 568 661
Mobilier	2 248 115	-	2 248 115	317 128	(59 387)	-	2 505 856
Construction en cours (note a)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>162 524 884</b>	<b>2 977 360</b>	<b>165 502 244</b>	<b>15 789 813</b>	<b>(3 476 332)</b>	<b>-</b>	<b>177 815 725</b>

**a) Immobilisations en cours de construction**

Les immobilisations en cours de construction d'une valeur de 14 964 935 \$ n'ont pas été amorties. L'amortissement de ces immobilisations commencera lorsque le bien sera mis en service.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**14. Immobilisations corporelles (suite)**

	<u>Valeur comptable nette</u>	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Terrain	178 771 403	159 655 173
Améliorations apportées aux terrains	2 187 316	2 356 510
Bâtiments	269 965 916	258 471 485
Bâtiments - OMHSI	2 729 606	2 203 978
Améliorations locatives	6 205 734	6 161 159
Améliorations locatives - OMHSI	462 952	356 894
Structures mobiles	4 636 560	5 093 175
Équipements, matériel et logiciel informatiques	7 274 974	8 772 345
Mobilier	2 134 511	2 336 183
Construction en cours	<u>23 245 434</u>	<u>14 964 935</u>
<b>Total</b>	<b><u>497 614 406</u></b>	<b><u>460 371 837</u></b>

**15. Excédent accumulé**

	2023	2022
		(redressé)
		(note 4)
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles - terrain	178 771 403	159 655 173
Montants limités pour une utilisation future sur requête du Conseil	21 690 329	22 337 334
Excédent de fonctionnement	6 864 151	8 572 836
Fonds générés par les écoles	2 075 350	2 140 525
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(3 318 106)	(3 147 733)
Autres	<u>(838 112)</u>	<u>(889 064)</u>
<b>Excédent accumulé</b>	<b><u>205 245 015</u></b>	<b><u>188 669 071</u></b>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**16. Subventions pour le besoin des élèves**

Les conseils scolaires de l'Ontario reçoivent la majorité de leur financement du gouvernement provincial. Ce financement se présente sous deux formes : les subventions législatives provinciales et les impôts municipaux sous forme d'impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Le gouvernement provincial fixe le taux des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Les municipalités dans lesquelles le conseil scolaire exerce ses activités recueillent et remettent les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires au nom de la province de l'Ontario. La province de l'Ontario fournit un financement supplémentaire jusqu'au niveau fixé par les formules de financement de l'éducation. Le gouvernement provincial par l'intermédiaire des subventions pour les besoins des élèves contrôle 83 % (2022 - 83 %) des revenus consolidés du conseil scolaire.

Les montants des paiements de ce financement sont les suivants :

	<b>2023</b> <b>Budget</b> <b>non audité</b> \$	<b>2023</b> <b>Résultats</b> \$	<b>2022</b> <b>Résultats</b> \$
Subventions législatives provinciales	227 109 977	232 060 982	226 825 101
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	<u>40 435 166</u>	<u>40 617 466</u>	<u>39 176 222</u>
	<u><b>267 545 143</b></u>	<u><b>272 678 448</b></u>	<u><b>266 001 323</b></u>

**17. Partenariat dans des consortiums de transport scolaire**

Le conseil participe à divers consortiums de transport scolaire pour pouvoir administrer le transport des élèves de sa région.

- a. Le 28 mai 2009, le conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire catholique Providence et le Conseil scolaire Viamonde pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Service de Transport Francobus sont prises en commun. Aucun des partenaires ne peut agir de façon unilatérale.



# Conseil scolaire catholique MonAvenir

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

### 31 août 2023

#### 17 . Partenariat dans des consortiums de transport scolaire (suite)

Chaque conseil scolaire participe au partage des coûts associés à ce service pour le transport de leurs élèves respectifs par le biais de Service de Transport Francobus. Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés. La part proportionnelle du conseil est de 51,7 % (2022 - 51,0 %).

- b. Le 3 février 2009, le Service de Transport de Wellington-Dufferin Student Transportation Services a été constitué en société en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. Le 1 septembre 2009, le conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire Viamonde, Dufferin-Peel Catholic District School Board, Upper Grand District School Board et Wellington Catholic District School pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Service de transport de Wellington-Dufferin Student Transportation Services, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Service de transport de Wellington-Dufferin Student Transportation Services sont prises en commun. Aucun des partenaires ne peut agir de façon unilatérale.

Chaque conseil scolaire participe au partage des coûts associés à ce service pour le transport de leurs élèves respectifs par le biais de Service de Transport de Wellington-Dufferin Student Transportation Services. Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés. La part proportionnelle du conseil est de 1,0 % (2022 - 1,1 %).

- c. Le 14 octobre 2010, le Student Transport Service de Brant Haldimand Norfolk a été constitué en société en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. Le 1<sup>er</sup> septembre 2011, le conseil a conclu une entente avec le Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board et Grand Erie District School Board pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Student Transportation Services of Brant Haldimand Norfolk, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Student Transportation Services of Brant Haldimand Norfolk sont prises en commun. Aucun des partenaires ne peut agir de façon unilatérale.

# **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

### **31 août 2023**

#### **17 . Partenariat dans des consortiums de transport scolaire (suite)**

Chaque conseil scolaire participe au partage des coûts associés à ce service pour le transport de leurs élèves respectifs par le biais de Student Transport Service de Brant Haldimand Norfolk. Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés. La part proportionnelle du conseil est de 1,4 % (2022 - 1,6 %).

- d. Le 30 mars 2007, le conseil a conclu une entente avec le Kawartha Pine Ridge District School Board et Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Student Transportation Services of Central Ontario, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Student Transportation Services of Central Ontario sont prises en commun. Aucun des partenaires ne peut agir de façon unilatérale. Chaque conseil scolaire participe au partage des coûts associés à ce service pour le transport de leurs élèves respectifs par le biais de Student Transportation Services de Central Ontario. Les états financiers consolidés du conseil reflètent une consolidation proportionnelle, c'est-à-dire qu'ils comprennent les actifs qu'il contrôle, les passifs qu'il a engagés et sa part proportionnelle des revenus et des dépenses. La part proportionnelle du conseil est de 2,0 % (2022 - 2,0 %).

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés. La part proportionnelle du conseil est de 21,0 % (2022 - 21,1 %).

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**17. Partenariat dans des consortiums de transport scolaire (suite)**

Le tableau qui suit présente l'information financière condensée :

	2023		2022	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
	\$	\$	\$	\$
<b>Situation financière :</b>				
Actifs financiers	3 152 922	22 073	2 345 551	18 640
Passifs	(3 349 004)	(23 458)	(2 690 046)	(21 815)
Actifs non financiers	<u>132 015</u>	<u>732</u>	<u>279 861</u>	<u>2 478</u>
Excédent accumulé	<u>(64 067)</u>	<u>(653)</u>	<u>(64 634)</u>	<u>(697)</u>
<b>Opérations :</b>				
Revenus	155 073 394	33 260 348	154 152 954	33 040 732
Dépenses	<u>(155 072 827)</u>	<u>(33 260 348)</u>	<u>(154 149 262)</u>	<u>(33 040 732)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>567</u>	<u>-</u>	<u>3 692</u>	<u>-</u>

**18. Dépenses par articles**

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article :

	2023 Budget (redressé et non audité)	2023 Résultats	2022 Résultats (Redressé) (note 4)
	\$	\$	\$
<b>Dépenses courantes :</b>			
Salaires et traitements	180 218 533	182 216 547	186 276 312
Avantages sociaux	31 184 754	32 554 055	31 976 131
Perfectionnement du personnel	1 425 686	1 852 458	1 203 346
Fournitures et services	16 052 893	18 998 710	19 441 524
Frais d'intérêts sur les immobilisations	3 708 013	4 742 965	3 892 941
Dépenses de location	1 196 227	795 173	1 185 058
Frais et services contractuels	37 456 102	41 224 260	38 437 804
Amortissement des immobilisations corporelles	15 924 301	16 416 076	15 619 440
Amortissement des immobilisations corporelles - OMHSI	170 373	170 373	170 373
Autres	3 946 430	8 323 540	6 076 910
Activités financées par les écoles	<u>5 607 745</u>	<u>5 023 210</u>	<u>2 789 203</u>
	<u>296 891 057</u>	<u>312 317 367</u>	<u>307 069 042</u>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**19. Frais de prêts**

Les dépenses en frais des prêts et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Paiements de capital sur prêts pour immobilisations (i)	<b>6 940 943</b>	6 621 754
Paiements d'intérêts sur prêts pour immobilisations (ii)	<b>3 408 955</b>	3 724 515
Paiements d'intérêts sur emprunts temporaires	<u>1 334 010</u>	<u>168 426</u>
	<u><b>11 683 908</b></u>	<u>10 514 695</u>

i. inclus 3 576 023 \$ (2022 - 3 438 992 \$) payé à l'Office ontarien de financement.

ii. inclus 2 801 109 \$ (2022 - 2 938 136 \$) payé à l'Office ontarien de financement.

**20. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE)**

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la Loi sur les assurances de l'Ontario. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance responsabilité civile couvre un montant maximal de 27 000 000 \$ par événement. Les primes versées à l'OSBIE pour la police d'assurance se terminant le 31 décembre 2023 s'élevaient à 376 298 \$ (2022 - 369 240 \$). Des affaires juridiques sont en cours, et leur issue incertaine pourrait avoir une incidence sur les futures primes versées par le conseil scolaire.

Tout conseil scolaire souhaitant adhérer à l'OSBIE doit signer un accord d'échange d'assurance réciproque, en vertu duquel chaque membre s'engage pendant une période de cinq ans, dont l'actuelle période se terminera le 31 décembre 2026.

L'OSBIE gère les actifs de la compagnie réciproque, y compris les fonds de sûreté. Bien qu'aucun conseil scolaire individuel n'ait le droit d'accéder aux actifs de la compagnie réciproque, l'accord prévoit deux circonstances dans lesquelles un conseil scolaire, membre d'un groupe de souscription particulier, peut recevoir une partie des fonds accumulés de la compagnie réciproque.

# **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

### **31 août 2023**

#### **20. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE) (suite)**

1. Si le conseil d'administration détermine à son entière discrétion, que l'échange a accumulé des fonds supérieurs à ceux nécessaires pour remplir les obligations de l'échange, en ce qui concerne les sinistres survenus au cours des années précédentes à l'égard du groupe de souscription, le conseil d'administration peut réduire le taux établi par calcul actuariel pour les polices d'assurance ou accorder des crédits de primes ou des participations aux assurés pour ce groupe de souscription au cours de l'année de souscription ultérieure.
2. À la fin de l'échange de contrats d'assurance réciproque au sein d'un groupe de souscription, les actifs liés au groupe de souscription, après paiement de toutes les obligations et après constitution d'une réserve adéquate pour les obligations futures, sont restitués à chaque souscripteur du groupe de souscription en fonction de son taux de participation; après la fin de l'échange, la réserve pour les obligations futures sera réévaluée de temps à autre et, lorsque toutes les obligations ont été acquittées, les actifs restants sont restitués sur la même base qu'à la fin de l'échange.

Si un conseil ou une autre organisation du conseil cesse de participer à l'échange de contrats d'assurance au sein d'un groupe de souscription ou de l'échange, il reste responsable de toute cotisation établie pendant ou après la cessation de sa participation pour les sinistres survenus avant la date de prise d'effet de la cessation de son adhésion au groupe de souscription ou à l'échange, à moins que le conseil d'administration ne prenne des dispositions satisfaisantes pour racheter cette obligation.

#### **21. Engagements**

##### **Contrats de projets de construction et de réfection**

Le conseil s'est engagé à assumer des dettes relatives à des projets de construction et de réfection pour un solde non dépensé de 12 521 097 \$ (2022 - 25 361 867 \$).

##### **Contrats de transport**

Le conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 33 901 099 \$ (2022 - 33 264 391 \$).

##### **Contrats de location**

Location installations scolaires : contrat venant à l'échéance le 30 juin 2024 pour un montant de 259 070 \$.

# **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

### **31 août 2023**

#### **21. Engagements (suite)**

##### **Contrats de location (suite)**

Location installations photocopieurs : contrats venant à l'échéance à diverses dates (entre 2024 et 2028). L'engagement fluctue en fonction du nombre de photocopies. Les dépenses de la période s'élèvent à 242 589 \$ (2022 - 210 191 \$).

#### **22. Éventualités**

Dans le cours normal de ses affaires, le conseil fait l'objet de poursuites de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

Le conseil reçoit des subventions de diverses agences gouvernementales. Conformément aux accords pertinents, si le conseil ne rencontre pas les objectifs établis, les agences gouvernementales pourraient demander des remboursements. S'il y avait une obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

#### **23. Données budgétaires**

Les données budgétaires non auditées présentées dans les présents états financiers consolidés reposent sur les budgets de 2023 approuvés par le conseil d'administration. Le budget a été préparé avant la mise en œuvre du chapitre SP 3280 – *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)*.

Dans les cas où des montants n'ont pas été inscrits au budget (amortissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations), les montants réels pour 2023 ont servi pour ajuster les données budgétaires et rendre compte des mêmes normes comptables que celles utilisées pour la déclaration des résultats réels. Les ajustements ne constituent pas un budget officiel modifié tel qu'approuvé par le conseil d'administration. C'est une modification pour rendre l'information du budget 2023 plus comparable.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**31 août 2023**

**23. Données budgétaires (suite)**

Le tableau qui suit établit un rapprochement entre le budget approuvé et les données budgétaires présentées dans l'état consolidé des résultats.

	<b>État consolidé des résultats (simplifié)</b>		
	<b>pour l'exercice clos le 31 août 2023</b>		
	<u>Budget de</u>	<u>Variation</u>	<u>Budget de</u>
	<u>2022-2023</u>		<u>2022-2023</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>redressé non</u>
			<u>audité</u>
			<u>\$</u>
<b>Revenus</b>	295 797 281	-	295 797 281
<b>Dépenses</b>	<u>(296 720 684)</u>	<u>(170 373)</u>	<u>(296 891 057)</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)</b>	<u>(923 403)</u>	<u>(170 373)</u>	<u>(1 093 776)</u>

**24. Évènements subséquents**

Le 29 décembre 2022, le conseil a signé un contrat pour l'acquisition d'un terrain à Brooklin pour un montant de 12 millions de dollars.

Le conseil a obtenu un emprunt temporaire de 8,3 millions de dollars contracté le 15 novembre 2023 échéant le 22 mars 2024 au taux de 6,02%.

**25. Transferts en nature du ministère des Services au public et aux entreprises**

Le conseil scolaire a enregistré des écritures, à la fois des revenus et des dépenses, associées aux transferts en nature pour un approvisionnement centralisé d'équipements de protection individuelle (ÉPI) et de fournitures et d'équipements essentiels (FEE) reçus du ministère des Services au public et aux entreprises (anciennement appelé, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs). Les montants comptabilisés ont été calculés en fonction du coût moyen pondéré des équipements, tel que déterminé par le ministère des Services au public et aux entreprises, et des renseignements sur les quantités selon les dossiers du conseil. Le revenu en nature reçu pour ces transferts est de 1 411 447 \$ avec des dépenses fondées sur l'utilisation de 2 479 750 \$ pour une incidence nette de 1 068 303 \$.

# **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

## **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

### **31 août 2023**

## **26. Instruments financiers**

### **Risques découlant des instruments financiers et gestion du risque**

Le conseil est exposé à divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le conseil est exposé au risque de crédit dans la mesure dans laquelle les comptes débiteurs ne sont pas recouverts en temps voulu. Les actifs financiers du conseil qui sont exposés à un risque de crédit incluent les liquidités et les comptes débiteurs. Les valeurs comptables des actifs financiers dans l'état consolidé de la situation financière représentent le risque de crédit maximal du conseil à la date de l'état consolidé de la situation financière. Le conseil, à son avis, n'est pas exposé à un risque de crédit significatif.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le conseil éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs d'instruments financiers. Les passifs financiers du conseil comprennent les emprunts temporaires, les comptes créditeurs et frais courus et les prêts pour immobilisations. Le conseil dispose de ressources suffisantes pour faire face à ses obligations. Le conseil, à son avis, n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le conseil est exposé au risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix dans la mesure où la juste valeur d'un instrument financier peut varier en fonction de l'évolution du marché. Le conseil est exposé au risque de taux d'intérêt sur les prêts pour immobilisations, qui font l'objet d'un suivi régulier. Les instruments financiers du conseil qui sont exposés à un risque de marché incluent les liquidités, les comptes débiteurs, les emprunts temporaires, les comptes créditeurs et frais courus et les prêts sur immobilisations. Le conseil, à son avis, n'est pas exposé à un risque de marché significatif.



# Conseil scolaire catholique MonAvenir

## Tableau supplémentaire

### État des produits et charges - Garderie Porte-Soleil

(École élémentaire catholique Sacré-Cœur, Georgetown)

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	<b>80 043</b>	47 340
- COVID-19	-	39 061
- salariale	<b>35 627</b>	32 366
- SPAGJE main d'oeuvre (a)	<b>692</b>	-
- famille	<b>719</b>	288
- SPAGJE abordabilité (a)	<b>162 212</b>	-
Droit d'inscription des parents	<b>142 857</b>	180 262
Subvention provinciale étudiant d'été	<b>3 812</b>	-
	<u><b>425 962</b></u>	<u>299 317</u>
<b>Charges</b>		
<b>Salaires et charges sociales</b>		
Salaires	<b>353 348</b>	343 188
Charges sociales	<b>64 953</b>	60 645
Support administratif	<b>16 067</b>	3 883
	<u><b>434 368</b></u>	<u>407 716</u>
<b>Autres charges de fonctionnement</b>		
Coûts liés au programme	<b>4 986</b>	4 174
Nourriture sur place	-	263
Restauration	<b>25 658</b>	24 352
Frais de permis	<b>4 951</b>	4 680
Assurance	<b>463</b>	469
Nettoyage	-	559
Fournitures et services de bureau	<b>4 320</b>	4 715
Développement professionnel	<b>694</b>	1 230
Frais de déplacement	<b>198</b>	-
	<u><b>41 270</b></u>	<u>40 442</u>
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<u><b>(49 676)</b></u>	<u>(148 841)</u>

(a) SPAGJE représente Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

# Conseil scolaire catholique MonAvenir

## Tableau supplémentaire

### État des produits et charges - Garderie Centre copains-copines

(École élémentaire catholique Saint-Philippe)

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	80 043	47 340
- COVID-19	-	39 061
- salariale	35 618	32 366
- SPAGJE main d'oeuvre (a)	692	-
- famille	9 923	35 870
- SPAGJE abordabilité (a)	160 381	-
Droit d'inscription des parents	<u>173 063</u>	<u>252 853</u>
	<u>459 720</u>	<u>407 490</u>
<b>Charges</b>		
<b>Salaires et charges sociales</b>		
Salaires	312 112	365 437
Charges sociales	58 706	68 840
Support administratif	<u>16 067</u>	<u>3 924</u>
	<u>386 885</u>	<u>438 201</u>
<b>Autres charges de fonctionnement</b>		
Coûts liés au programme	9 110	4 321
Nourriture sur place	46	229
Restauration	19 914	26 277
Frais de permis	4 469	4 400
Assurance	146	148
Nettoyage	-	2 138
Fournitures et services de bureau	8 993	3 879
Développement professionnel	1 124	760
Frais de déplacement	<u>148</u>	<u>-</u>
	<u>43 950</u>	<u>42 152</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>28 885</u>	<u>(72 863)</u>

(a) SPAGJE représente Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

# Conseil scolaire catholique MonAvenir

## Tableau supplémentaire

### État des produits et charges - Garderie Mon Petit Jardin

(École élémentaire catholique Saint-Jean-de-Lalande)

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	145 904	133 746
- relance sécuritaire	-	211 696
- salariale	38 569	37 874
- SPAGJE main d'oeuvre (a)	329	-
- Stratégie d'apprentissage de la main-d'oeuvre	6 632	-
- famille	380 090	311 840
- SPAGJE abordabilité (a)	295 461	-
- Mise en œuvre SPAGJE (a)	21 000	-
Droit d'inscription des parents	121 037	181 521
Subvention du gouvernement fédéral	(15)	-
Autres	620	-
	<u>1 009 627</u>	<u>876 677</u>
<b>Charges</b>		
<b>Salaires et charges sociales</b>		
Salaires	645 424	628 049
Charges sociales	114 457	108 465
Support administratif	35 660	25 768
	<u>795 541</u>	<u>762 282</u>
<b>Autres charges de fonctionnement</b>		
Coûts liés au programme	17 826	7 609
Nourriture sur place	726	187
Restauration	42 906	43 841
Frais de permis	4 926	5 030
Assurance	342	346
Nettoyage	1 290	7 442
Fournitures et services de bureau	3 327	1 595
Développement professionnel	1 873	970
Frais de déplacement	37	-
	<u>73 253</u>	<u>67 020</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u>140 833</u>	<u>47 375</u>

(a) SPAGJE représente Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

# Conseil scolaire catholique MonAvenir

## Tableau supplémentaire

### État des produits et charges - Garderie Les coccinelles zélées

(École élémentaire catholique Immaculée-Conception)

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	254 314	248 086
- salariale	18 929	28 380
- famille	70 019	26 601
- SPAGJE abordabilité (a)	93 913	-
Droit d'inscription des parents	<u>114 417</u>	<u>152 069</u>
	<u>551 592</u>	<u>455 136</u>
<b>Charges</b>		
<b>Salaires et charges sociales</b>		
Salaires	388 592	316 928
Charges sociales	70 711	55 332
Support administratif	<u>16 067</u>	<u>15 858</u>
	<u>475 370</u>	<u>388 118</u>
<b>Autres charges de fonctionnement</b>		
Coûts liés au programme	12 519	7 476
Nourriture sur place	209	75
Restauration	31 180	24 448
Frais de permis	4 960	4 680
Assurance	146	148
Nettoyage	3 673	3 351
Fournitures et services de bureau	906	9 276
Développement professionnel	<u>1 330</u>	<u>591</u>
	<u>54 923</u>	<u>50 045</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u>21 299</u>	<u>16 973</u>

(a) SPAGJE représente Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

# Conseil scolaire catholique MonAvenir

## Tableau supplémentaire

### État des produits et charges - Garderie Les coccinelles zélées

(École élémentaire catholique Saint-François-d'Assise)

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	167 960	117 564
- salariale	10 368	14 646
- famille	40 089	39 648
- SPAGJE abordabilité (a)	65 183	-
Droit d'inscription des parents	<u>44 350</u>	<u>44 373</u>
	<u>327 950</u>	<u>216 231</u>
 <b>Charges</b>		
<b>Salaires et charges sociales</b>		
Salaires	199 196	127 213
Charges sociales	33 814	21 944
Support administratif	<u>30 125</u>	<u>19 822</u>
	<u>263 135</u>	<u>168 979</u>
 <b>Autres charges de fonctionnement</b>		
Coûts liés au programme	12 416	10 371
Restauration	14 743	8 206
Frais de permis	3 324	-
Assurance	365	370
Nettoyage	1 313	1 576
Fournitures et services de bureau	1 860	12 871
Développement professionnel	548	407
Frais de déplacement	<u>-</u>	<u>147</u>
	<u>34 569</u>	<u>33 948</u>
 <b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	 <u><u>30 246</u></u>	 <u><u>13 304</u></u>

(a) SPAGJE représente Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants